

CADRE DE RÉFÉRENCE

Conditions gagnantes pour la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail (SST) dans les établissements d'enseignement

GESTION CENTRÉE SUR LES ACTIVITÉS COURANTES	
Engagement et soutien de la haute direction	<ul style="list-style-type: none"> Aucune politique de SST; Aucun engagement.
Participation des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Aucun moyen incitant la participation; Aucune participation à l'identification des dangers et à la recherche de moyens de correction; Aucun encouragement pour faire respecter les règles en SST.
Responsabilités en SST des gestionnaires et des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Aucune responsabilité définie en SST.
Organisation de la prévention	<ul style="list-style-type: none"> Aucun programme de prévention; Aucune enquête réalisée sur les accidents; Aucun registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours; Aucun secouriste et aucune trousse de premiers secours; Aucune activité de prévention; Aucune formation en SST.
Évaluation de la performance en SST de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Aucune évaluation de la performance en SST de l'établissement.
* Intégration de la SST dans la formation des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> Non-respect de la réglementation et des normes en SST pour l'environnement de formation, l'équipement et le matériel; Aucune pratique sécuritaire; Aucune intégration de la SST dans la formation.

GESTION RÉACTIVE	
Engagement et soutien de la haute direction	<ul style="list-style-type: none"> Politique de SST verbale; Peu d'engagement et de soutien.
Participation des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Faible participation; Peu ou pas de mécanismes de prévention (comité de santé et de sécurité, programme de prévention); Plaintes déposées sans solutions proposées.
Responsabilités en SST des gestionnaires et des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilités informelles et définies verbalement à la suite d'un accident ou d'un incident; Aucune attente signifiée en SST aux gestionnaires et aux travailleurs.
Organisation de la prévention	<ul style="list-style-type: none"> Quelques fiches de prévention avec ou sans responsable attribué et échéancier de réalisation; Enquêtes réalisées en cas d'accident mortel; Registre rempli pour tout accident grave; Quelques secouristes formés et quelques trousse de premiers secours disponibles; Quelques formations en SST dispensées.
Évaluation de la performance en SST de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Réaction ponctuelle en fonction des événements.
* Intégration de la SST dans la formation des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la réglementation et des normes en SST pour l'environnement de formation, l'équipement et le matériel, pour certains éléments seulement; Adoption, par le milieu de formation, de pratiques sécuritaires à la suite d'un accident; Savoirs de prévention présentés de façon générale dans la formation; Application de méthodes de travail sécuritaires par quelques étudiants.

GESTION PROACTIVE	
Engagement et soutien de la haute direction	Politique de SST écrite : <ul style="list-style-type: none"> traduite par des gestes concrets (exemples : formations spécifiques en SST, bonnes pratiques, gestionnaires qui donnent l'exemple); connue d'une bonne partie du personnel.
Participation des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Participation de quelques travailleurs aux mécanismes de prévention (comité de santé et de sécurité, programme de prévention); Respect des règles de sécurité; Risques signalés.
Responsabilités en SST des gestionnaires et des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilités définies pour le gestionnaire responsable du dossier de la SST et pour le CSS; Responsabilités écrites.
Organisation de la prévention	<ul style="list-style-type: none"> Dangers identifiés, risques analysés et priorités établies; Moyens de correction prévus pour éliminer les dangers; Moyens de contrôle parfois intégrés (permanence des correctifs); Programme de prévention élaboré avec quelques travailleurs ou le comité de santé et de sécurité; Enquêtes sur les accidents réalisées, et parfois sur les incidents; Registre rempli pour tout accident, et parfois pour les incidents; Secouristes formés et trousse de premiers secours disponibles; Programme d'accueil pour les nouveaux travailleurs; Quelques formations en SST dispensées pour accomplir le travail de façon sécuritaire; Plan d'évacuation appliqué.
Évaluation de la performance en SST de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation : au moins une fois par année; Bilan sommaire : activités du comité de santé et de sécurité, activités de prévention, analyse et suivi des accidents.
* Intégration de la SST dans la formation des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la réglementation et des normes en SST pour l'environnement de formation, l'équipement et le matériel; Adoption de pratiques sécuritaires par le milieu de formation; Savoirs de prévention intégrés à la formation au fur et à mesure de l'apprentissage du métier; Application de méthodes de travail sécuritaires par les étudiants; Évaluation de la maîtrise des connaissances et des pratiques recommandées en SST parfois intégrée à la formation.

GESTION PRÉVENTIVE	
Engagement et soutien de la haute direction	Politique de SST écrite : <ul style="list-style-type: none"> traduite par des gestes concrets (exemples : formations spécifiques en SST, bonnes pratiques, gestionnaires qui donnent l'exemple); connue de tout le personnel; intégrée aux activités courantes.
Participation des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Participation de tous les travailleurs encouragée par la haute direction et les gestionnaires; Participation active aux mécanismes de prévention (comité de santé et de sécurité, programme de prévention); Respect des règles de santé et de sécurité; Risques signalés et solutions proposées.
Responsabilités en SST des gestionnaires et des travailleurs	Responsabilités de tous : <ul style="list-style-type: none"> définies clairement; connues de tout le personnel; incluses dans les définitions de tâches; intégrées dans les activités courantes.
Organisation de la prévention	<ul style="list-style-type: none"> Dangers identifiés, risques analysés et priorités établies; Correctifs prévus pour éliminer les dangers; Moyens de contrôle appliqués (permanence des correctifs); Programme de prévention connu de tous, dans une forme facilement accessible; Mise à jour annuelle du programme de prévention; Enquêtes sur les accidents et sur les incidents réalisées; Registre rempli pour tout accident ou incident; Secouristes formés et trousse de premiers secours complètes disponibles; Programme d'accueil et d'intégration pour les nouveaux travailleurs; Formations en SST dispensées pour accomplir le travail de façon sécuritaire; Plan de mesures d'urgence appliqué.
Évaluation de la performance en SST de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation : au moins une fois par année par la direction et résultats connus de tous; Bilan : réalisation du programme de prévention, activités du comité de santé et de sécurité, activités de prévention et suivi des accidents et des incidents; Prise en compte de la gestion des dossiers d'accident et de retour au travail.
* Intégration de la SST dans la formation des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la réglementation et des normes en SST pour l'environnement de formation, l'équipement et le matériel; Adoption de pratiques exemplaires en SST par le milieu de formation; Savoirs de prévention intégrés à la formation au fur et à mesure de l'apprentissage du métier; Application de méthodes de travail sécuritaires par les étudiants; Capacité des étudiants d'identifier les risques liés à la SST; Évaluation de la maîtrise des connaissances et des pratiques recommandées en SST intégrée à la formation; Moyens concrets prévus pour s'assurer que le milieu de stage respecte la réglementation et les normes reconnues en SST.

VERS UNE GESTION PRÉVENTIVE OPTIMALE

* Respect des principes du *Protocole de Québec pour l'intégration de compétences en santé et sécurité du travail (SST)* dans l'enseignement et la formation professionnels et techniques.